

Fêtes de fin d'année : les bons gestes à adopter pour valoriser les déchets de Noël

Chaque geste compte
pour réduire nos déchets

**JE DONNE UNE SECONDE VIE
à mes coquilles**

**À déposer en déchèterie
Du 1^{er} décembre 2025
au 9 mars 2026**

Plus d'infos : saintnazaireagglo.fr ou 02 51 76 13 22



Comme chaque année, la Ville de Saint-Nazaire et Saint-Nazaire Agglo proposent des actions de valorisation des déchets pendant la période des fêtes. Deux opérations sont proposées aux habitants : la collecte des coquilles de fruits de mer et la collecte des sapins de Noël. Objectif : donner une seconde vie à ces déchets !

Collecte des coquilles de fruit de mer jusqu'au 9 mars 2026

Afin de limiter l'impact des festivités de fin d'année sur les déchets ménagers, des points d'apport volontaire ont été installés sur tout le territoire de l'Agglomération pour collecter les coquilles d'huître et autres coquillages.

Coquilles acceptées : coquilles Saint-Jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes... Les coquilles collectées seront ensuite broyées et transformées en amendement agricole.

Non acceptés : sacs plastiques, serviettes, rince-doigts, crustacés, crevettes, langoustines et restes de repas ne sont pas acceptés.

Points de collecte jusqu'au 9 mars 2026 : les déchèteries de Cuneix, Méan-Penhoët, Pornichet, Saint-Malo-de-Guersac, de Saint-Joachim, Donges, et à la Végèterie de Saint-André-des-Eaux.

Collecte des sapins à partir du 5 janvier 2026

Pour offrir une seconde vie aux sapins, la Ville de Saint-Nazaire mandate l'association d'insertion **Apie**, chargée de collecter les sapins directement dans les quartiers **du 5 au 29 janvier 2026**. Les sapins sont ensuite **broyés** et utilisés par le service des Espaces verts.

Le calendrier par quartier

- Les lundis 5,12, 19 et 26 janvier : quartiers Centre-Ville, Méan, Penhoët et Herbins ;
- les mardis 6,13, 20 et 27 janvier : quartiers Briandais, Berthauderie, Plessis, Villeneuve et Landettes ;
- les mercredis 7, 14, 21 et 28 janvier : quartiers : Chesnaie, Bouletterie, Trébale, Kerlédé, Villès-Martin, Sautron ;
- les jeudis 8, 15, 22 et 29 janvier : quartiers Immaculée, Gavy et Saint-Marc.

À noter : les sapins doivent être sortis devant le domicile avant 9h.

Il arrive qu'en début de mois, le nombre de sapins soit très important. La Ville de Saint-Nazaire invite les habitants dont les sapins qui n'auraient pas été ramassés à les ranger à nouveau et à les ressortir la semaine suivante.

Renseignements : Association Apie au 06 45 46 15 75 (sur messagerie, laisser un message en précisant son adresse).

Collectes et broyages complémentaires dans les autres communes

Plusieurs communes proposent également des dispositifs de collecte et de broyage des sapins.

Trignac

En partenariat avec Jardiland et la commune de Trignac, une collecte est organisée **du 29 décembre au 12 janvier** (aux horaires d'ouverture du magasin) sur le parking de Jardiland à Trignac. Le broyage sera réalisé sur place le **mercredi 14 et jeudi 15 janvier**, pour être utilisé dans les jardins partagés de la commune.

Saint-Joachim

La commune de Saint-Joachim organise une collecte sur quatre points de la commune **du 26 décembre au 12 janvier** : parking du cimetière, parking des pompiers, parking Île Fedrun et parking du marché. Les sapins seront broyés le **mardi 13 janvier** au jardin partagé du Partage Vert pour une réutilisation in situ.

Saint-Malo-de-Guersac

Saint-Nazaire agglomération

Communiqué de presse

Le 09/12/2025 09:23

La commune de Saint-Malo-de-Guersac met en place deux points de collecte du **26 décembre au 12 Janvier** : parking de la salle des fêtes et parking du complexe sportif. Les sapins seront également broyés le **mardi 13 janvier** au jardin partagé du Partage Vert pour réutilisation in situ.

Pornichet

La commune de Pornichet met à disposition 2 points de collecte du **29 décembre au 16 janvier** : parking du Cimetière et parking des Arts. Les sapins seront broyés le **lundi 19 janvier**.

CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse
presse@saintnazaire.fr